

Faculté de droit



DROI1225 Droit de la procédure pénale

[30h+8h exercices] 4 crédits

Cette activité se déroule pendant le 2ème semestre

Enseignant(s): Marie-Aude Beernaert

Langue d'enseignement : français

Niveau : Premier cycle

Objectifs (en termes de compétences)

L'enseignement du droit de la procédure pénale vise à permettre aux étudiants d'acquérir la compréhension des principaux problèmes que pose l'encadrement par le droit du procès pénal tant dans sa phase préparatoire de l'information ou de l'instruction que dans celle du jugement et des voies de recours. Il comporte à cette fin une étude de l'organisation judiciaire et policière, de la compétence en matière répressive et du déroulement de la procédure pénale proprement dite.

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

La matière englobe les règles générales d'organisation judiciaire, de compétence en matière répressive et de procédure pénale proprement dite.

L'étude portera successivement sur les principes directeurs qui gouvernent le droit de la procédure pénale, sur les règles relatives aux actions publique et civile, à la phase préparatoire du procès pénal (information, instruction judiciaire, détention préventive) au jugement des auteurs des infractions et aux voies de recours contre les jugements.

L'enseignement porte essentiellement sur le droit positif belge. Il ne néglige toutefois pas les ouvertures nécessaires vers le droit comparé et envisage, à l'occasion, les perspectives de réforme.

Destiné à être dispensé en grand auditoire, l'enseignement est de type magistral.

Compte tenu des objectifs du cours, l'enseignement doit exposer l'état de la législation et de la jurisprudence en la matière et doit aussi susciter la réflexion critique personnelle de l'étudiant.

Une attention constante est réservée aux sources formelles du droit dans la discipline concernée.

8 heures d'exercices pratiques obligatoires permettent à l'étudiant de développer une approche pratique de la matière. Les séances sont préparées par l'étudiant. Les prestations de celui-ci sont évaluées par l'assistant.

Le titulaire veille, en concertation avec le président du département, à la cohérence et à la bonne articulation entre les exercices pratiques et le cours magistral, en ce compris quant à l'évaluation.

Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

Support :

Il s'agit de la 4e édition de l'ouvrage de Henri-D. Bosly et D. Vandermeersch, Droit de la procédure pénale (Bruxelles, La Chartre, 2005). S'adressant aux praticiens comme aux étudiants, l'ouvrage est très complet. Toutefois, seules les notions essentielles, présentées en grands caractères (de nombreuses informations supplémentaires sont en effet fournies par les auteurs en petits caractères) devront être assimilées par les étudiants.

HORAIRE DU COURS

Le cours se donne au 2ème quadrimestre

le lundi de 14h à 16h

Autres crédits de l'activité dans les programmes

DROI12BA Deuxième année de bachelier en droit

(4 crédits)

Obligatoire

DROI13BA Troisième année de bachelier en droit